



Saint Augustin, *Du mensonge*, début du V^e siècle, Chapitre III, tr. fr. Abbé Devoille, Librio, 2013, p. 8

Il faut donc voir ce que c'est que le mensonge. Car dire une chose fausse n'est pas mentir, quand on croit ou qu'on s'imagine dire la vérité. Or, entre croire ou s'imaginer il y a cette différence : que quelquefois celui qui croit, sent qu'il ne comprend pas ce qu'il croit, bien qu'il n'ait aucun doute sur la chose qu'il sait qu'il ne comprend pas, si toutefois il la croit avec une pleine conviction ; tandis que celui qui s'imagine, pense savoir ce qu'il ignore complètement. Or, quiconque énonce une chose qu'il croit ou s'imagine être vraie, bien qu'elle soit fausse, ne ment pas. En effet, il a une telle confiance dans son énoncé qu'il ne veut exprimer que ce qu'il a dans l'esprit, et qu'il l'exprime en effet. Mais bien qu'il ne mente pas, il n'est cependant point irréprochable, s'il croit ce qu'il ne faut pas croire, ou s'il pense savoir une chose qu'il ignore, quand même elle serait vraie : car il tient pour connue une chose inconnue. Ainsi donc mentir, c'est avoir une chose dans l'esprit, et en énoncer une autre soit en paroles, soit en signes quelconques. C'est pourquoi on dit du menteur qu'il a le cœur double, c'est-à-dire une double pensée : la pensée de la chose qu'il sait ou croit être vraie et qu'il n'exprime point, et celle de la chose qu'il lui substitue, bien qu'il la sache ou la croie fausse. D'où il résulte qu'on peut, sans mentir, dire une chose fausse, quand on la croit telle qu'on la dit, bien qu'elle ne soit pas telle réellement ; et qu'on peut mentir en disant la vérité, quand on croit qu'une chose est fausse, et qu'on l'énonce comme vraie, quoiqu'elle soit réellement telle qu'on l'énonce, car c'est d'après la disposition de l'âme, et non d'après la vérité ou la fausseté des choses mêmes, qu'on doit juger que l'homme ment ou ne ment pas. On peut donc dire que celui qui énonce une chose fausse comme vraie, mais qui la croit vraie, se trompe ou est imprudent ; mais on ne peut l'appeler menteur, parce qu'il n'a pas le cœur double quand il parle, qu'il n'a pas intention de tromper, mais que seulement il se trompe. Le péché du menteur est le désir de tromper en énonçant.

Notion : le mensonge

Notions connexes : l'illusion et la vérité

Marion Duvauchel 9/10/y 18:25

Commentaire [1]: Il s'agit de définir la chose. Pour mentir, il faut qu'il y ait volonté délibérée. On ne ment pas quand on croit dire la vérité.

Marion Duvauchel 9/10/y 18:25

Commentaire [2]: Celui qui croit admet une part d'ignorance, mais malgré cette part d'ignorance, il adhère tout de même à la croyance. Celui qui s'imagine pense savoir. Mais ni celui qui croit, ni celui qui s'imagine ne sont des menteurs, car ils sont de bonne foi. Ils croient dire la vérité.

Marion Duvauchel 9/10/y 18:25

Commentaire [3]: Il faut établir le degré de responsabilité dans l'énoncé faux. Il n'y a pas mensonge, mais il y a faute. Le problème d'Augustin est d'établir la nature de la faute. Celui qui énonce quelque chose de faux en le croyant vrai ou en l'imaginant vrai n'est pas un menteur, mais il n'est pas sans reproche. C'est une faute.

Marion Duvauchel 9/10/y 18:25

Commentaire [4]: A partir de là, Augustin a établi ce qu'est le mensonge et le menteur.

Marion Duvauchel 9/10/y 18:25

Commentaire [5]: Ce qui établit le menteur c'est l'intention de tromper. Il faut qu'il y ait désir et intention consciente délibérée de tromper autrui.

VERS LE COMMENTAIRE

Il convient de distinguer la vérité comme fait, et la vérité comme « valeur ». En tant qu'elle est une valeur elle implique trois notions : le mensonge, l'illusion et l'erreur. Descartes a cherché une méthode pour éviter l'erreur. Augustin, qui est un évêque, donc un moraliste, essaie d'établir ici ce qu'est le mensonge. Autrement dit, là où il y a faute.

Le point est important. Augustin s'emploie à distinguer le mensonge de l'opinion fautive. Car celui qui émet une opinion qu'il croit vraie ne ment pas, il adhère à son énoncé. La question se pose techniquement en ces termes : l'adhésion de la personne à son énoncé. Un homme fait « corps avec sa parole ». Augustin consacre les premières lignes de ce texte à une définition précise du mensonge mais aussi du menteur.

Ce qui distingue le mensonge du ragot, du raconter, du potin, du cancan, ou tout simplement de l'opinion, c'est la croyance en ce qu'on formule. Augustin là encore distingue la croyance de l'imagination, comme deux degrés différents d'adhésion à l'énoncé. Celui qui imagine se trompe plus profondément que celui qui « croit » quelque chose de vrai. On pourrait même la faire entrer un élément que Augustin n'emploie pas mais qu'on peut induire : l'imagination est source d'illusion, tandis que la « croyance » (dans l'acception sémantique précise du texte) est source d'erreur. On peut sans aucun doute plus facilement corriger une erreur qu'une illusion alimentée par l'imagination.

On peut donc dire quelque chose de faux en toute innocence. C'est l'intention de tromper qui détermine le mensonge. Les enjeux sont évidemment des enjeux pratiques : aucune vie sociale n'est possible sans la confiance, et on doit pouvoir se fier à la parole d'autrui.

C'est la raison pour laquelle les moralistes chrétiens ont été particulièrement âpres envers les dévoiements de la parole. Le plus explicite est saint Jacques (Épître, 3)

Mes frères, ne soyez pas nombreux à devenir des maîtres : comme vous le savez, nous qui enseignons, nous serons jugés plus sévèrement. Tous, en effet, nous commettons des écarts, et souvent. Si quelqu'un ne commet pas d'écart quand il parle, c'est un homme parfait, capable de maîtriser son corps tout entier. En mettant un frein dans la bouche des chevaux pour qu'ils nous obéissent, nous dirigeons leur corps tout



entier. Voyez aussi les navires : quelles que soient leur taille et la force des vents qui les poussent, ils sont dirigés par un tout petit gouvernail au gré de l'impulsion donnée par le pilote. De même, notre langue est une petite partie de notre corps et elle peut se vanter de faire de grandes choses. Voyez encore : un tout petit feu peut embraser une très grande forêt. La langue aussi est un feu ; monde d'injustice, cette langue tient sa place parmi nos membres ; c'est elle qui contamine le corps tout entier, elle enflamme le cours de notre existence, étant elle-même enflammée par la géhenne. Toute espèce de bêtes sauvages et d'oiseaux, de reptiles et d'animaux marins peut être domptée et, de fait, toutes furent domptées par l'espèce humaine ; mais la langue, personne ne peut la dompter : elle est un fléau, toujours en mouvement, remplie d'un venin mortel. Elle nous sert à bénir le Seigneur notre Père, elle nous sert aussi à maudire les hommes, qui sont créés à l'image de Dieu. De la même bouche sortent bénédiction et malédiction.

Augustin écrit en philosophe et non en prédicateur. Le moraliste connaît la puissance de la parole, mais le philosophe distingue avec soin l'intention de nuire et la fait plus mineure. Qui n'en est pas moins une faute.

La question reste évidemment : comment établir qu'on a trompé délibérément. Mais aussi comment libérer de l'illusion qui conduit à proférer des paroles qui ne sont pas vraies, ou de croyances qui produisent le même effet : elles induisent autrui en erreur. Sans intention de nuire, sans doute, mais la conséquence est tout de même bien réelle. Mettre un frein à sa parole, vérifier l'information avant de la diffuser dans le corps social constituent des régulations nécessaires, en particulier lorsqu'on exerce un métier qui implique un usage particulier de la parole (enseignant, journaliste, avocat et bien sûr les prédicateurs).

Augustin pose un problème décisif dans la vie sociale, mais aussi pour la vie de l'âme : celui de la justesse de la parole. Son analyse n'est pas celle d'un juge qui condamne les dévoiements bien connus de l'usage de la parole mais celle d'un philosophie qui introduit des distinctions pour déterminer ce qu'est le mensonge. Ce n'est pas seulement une question de subtilité sémantique, ce qui est engagé là, c'est une question de droit.



Rassurez-vous les filles, les hommes aussi...

Comment discriminer le menteur ? C'est celui dont la parole est double, c'est celui que l'on peut accuser de duplicité, qui comment le mal en toute connaissance de cause.

Le droit a intégré cette distinction en distinguant ce qui est volontaire et ce qui ne l'est pas. Entre ce qui est fait « délibérément » avec une volonté malveillante en acte et ce qui n'est qu'un comportement imprudent. Les conséquences peuvent être aussi graves mais la responsabilité humaine n'est pas engagée au même degré. Et donc la « peine » n'est pas la même si l'affaire est conduite devant la justice.

Néanmoins, la responsabilité de l'homme est engagée dans les deux cas, et en particulier lorsqu'à la source, il y a une implication de l'imagination. Tout homme a une raison. Examiner une information, sa source et sa probabilité d'être vraie est à la portée du dernier des imbéciles.

Le monde aujourd'hui invite au contraire à un déchaînement d'une parole dévoyée, imprudente, relayée par les technologies de l'information.

La parole de l'Épître de Jacques n'a rien de dépassée...

Nota bene : La parole peut aussi soutenir, reconforter, adoucir. C'est l'usage qu'on en fait qui est « causal » .



Il y a aussi le mensonge pour se tirer d'affaire. Aucune intention de nuire, juste la peur que la faute soit démasquée. Aucune intention de nuire, simplement celle de dissimuler une faute. C'est encore le monde de l'enfance.

Phèdre, en accusant Hippolyte de l'avoir déshonorée veut dissimuler sa propre faute (l'amour qui la dévore), mais elle veut aussi détruire Hippolyte à qui elle a avoué cet amour illicite, s'exposant à la honte. La conséquence sera la malédiction de Thésée sur son fils, et la mort de celui-ci. Le mensonge de Phèdre est plus criminel que l'amour qu'elle a conçu dans son cœur.